

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société : ARC DEVELOPPEMENT

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Siège social : 1 à 3 rue d'Enghien, 75010 PARIS

Capital social : 1 000 euros

SIREN : 993 828 946

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20 MARS 2026

L'associé unique de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Changement de dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société, qui était « ARC DEVELOPPEMENT », pour lui substituer la nouvelle dénomination suivante :

« LE NID VERT »

Cette modification prendra effet à compter de la date d'immatriculation modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société comme suit :

« La société a pour objet, en France et à l'étranger : La prestation de services de nettoyage, d'entretien, de maintenance et de remise en état de tous espaces, bâtiments et chantiers ; la gestion et l'aménagement des espaces verts ; la logistique et la gestion opérationnelle ; la collecte, le tri et la

ARC 72

valorisation des déchets ; le conseil, l'accompagnement administratif et opérationnel lié à ces activités, dans le respect d'une démarche éco-responsable ; et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Mise à jour des statuts

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de mettre à jour les statuts de la société afin de refléter les modifications adoptées, et mandate le Président pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires à l'opposabilité de ces changements aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à Paris, le 20 mars 2026

Le Président,

Mme ARLETE RIBEIRO CABRAL

(Signature et mention « Certifié conforme »)

 *certifié conforme*